



Voiture volée et l'assurance tarde pour rembourser

Par **Morouche**, le **04/06/2008** à **23:06**

Bonjour,

Mon père s'est fait voler sa voiture.

Suite à la déclaration de police, et à l'assurance un expert a été engagé par l'assurance.

A ce jour la voiture n'a pas été retrouvée.

L'expert qui a clairement dit qu'il doutait de l'existence de la voiture a mené une enquête sur le lieu de travail de mon père afin de savoir si il avait réellement ce véhicule et si il se rendait avec au travail chose qui a été prouvée.

Ensuite il a exigé une preuve d'achat, après avoir retrouvé le vendeur et donc la preuve de l'achat du véhicule, il nous demande le mode de règlement de la voiture.

La vente a été effectuée en espèces avec d'une part ces économies et d'autre part celles de ses enfants (mes frères et sœurs et moi).

Comment faire pour prouver que nous avons bien acheté ce véhicule?

A-t-il le droit de nous demander autant de justificatifs?

Le fait d'avoir payé en espèces peut-il être un motif de non-remboursement?

Merci par avance pour votre réponse qui nous sera bénéfique.

Par **jeetendra**, le **05/06/2008** à **08:33**

bonjour, l'assureur et son expert sont en droit de vous réclamer tous ces documents pour estimer la valeur du véhicule volé avant que vous ne receviez une indemnisation en valeur de remplacement justement à dire d'expert au cas où le véhicule volé n'est pas retrouvé avant

30 jours, le règlement en espèce du véhicule n'aura pas grand incidence sur les conclusions de l'expert si vous avez un reçu du vendeur, courage, cordialement